



Demande de permis



CAPTAGE D'EAU PUITS

À l'usage de la Municipalité		Date _____	Demande no. _____
No de matricule _____		Permis no. _____	
Taxes municipales à jour	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Coût 25.00 \$
Zone _____	P.I.I.A. _____		

NOM DU PROPRIÉTAIRE _____

ADRESSE DES TRAVAUX _____

ADRESSE POSTALE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____ CELLULAIRE _____

COURRIEL _____ SIGNATURE _____

Si le requérant n'est pas le propriétaire, la section "Procuration" doit être complétée et expédiée par la poste

NOM DU REQUÉRANT _____

NOM DE L'ENTREPRENEUR _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____ CELLULAIRE _____

COURRIEL _____ RBQ _____

SIGNATURE _____

AUTRES ENTREPRENEURS _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____ CELLULAIRE _____

COURRIEL _____ RBQ _____

SIGNATURE _____

DESCRIPTION DU PROJET

Coût des travaux _____

Date du début des travaux _____ Date de fin des travaux _____

Puits tubulaire scellé Puits tubulaire Puits de surface

Pointe filtrante Captage de source Sceller un puits tubulaire existants *

* Le scellement doit être fait **de l'extérieur** et le propriétaire devra nous fournir un rapport de forage indiquant le scellement.

Distances de l'installation septique de la résidence par rapport au puits _____ de l'élément épurateur _____

Terrain riverain à un lac, cours d'eau, milieu humide ?

La surveillance des travaux doit être assurée par un professionnel

Pour consulter des extraits de la réglementation, veuillez consulter notre site internet au www.ivry-sur-le-lac.qc.ca



Demande de permis



CAPTAGE D'EAU PUITS

Vous devez fournir avec la demande les documents et renseignements suivants :

- Un plan de localisation à l'échelle du puits projeté, signé et scellé par un professionnel compétent en la matière membre de son Ordre. La localisation des installations septiques à situer sur cette même propriété, ainsi que celles des terrains voisins et leur distance par rapport à l'ouvrage projeté, doit obligatoirement apparaître sur ce plan.
- L'attestation du professionnel dûment complétée. (Voir annexe 1)
- L'attestation du puisatier dûment complétée. (Voir annexe 2)
- L'engagement de l'entrepreneur dûment complété. (Voir annexe 3)
- Certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (**pour une prise d'eau au lac**).

**Assurez-vous que votre adresse est visible de la rue
afin que les inspecteurs puissent se rendre facilement à votre propriété.**

IMPORTANT

Le présent document ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tout autre document ou renseignement supplémentaire, tel que stipulé à l'**article 9 c** du règlement sur les **permis et certificats 2013-059**.

Tapez ci-dessous pour insérer du texte :

PROCURATION (À compléter seulement si le requérant n'est pas le propriétaire)

Je, propriétaire soussigné, autorise à signer en mon nom le permis
délivré par la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac pour ma propriété située au

Autorisé le

Autorisé par

Signature du propriétaire

Date

Le délai pour l'analyse de votre demande de permis débute lorsque nous avons tous les documents en main.



ANNEXE 1

ATTESTATION DU PROFESSIONNEL

Adresse des travaux

Je, soussigné

déclare que je suis membre en règle de

l'Ordre professionnel des

Numéro de membre

et que j'ai été mandaté et ai reçu les argents

de

pour assurer :

- 1- La conception du plan de localisation de l'ouvrage de captage.
- 2- La production du certificat de conformité au **plus tard 15 jours suivant la fin des travaux** d'aménagement de l'ouvrage de captage. Le certificat doit confirmer que l'ouvrage de captage est localisé conformément au plan approuvé à la demande de permis de construction de celui-ci.

Le certificat de conformité doit être accompagné de **deux photographies** démontrant le puits avec en arrière plan (si possible), le bâtiment principal relié à la propriété où les travaux ont été réalisés. Ces photographies devront être réalisées à l'aide d'un appareil numérique. Le tout devra être transmis à la Municipalité par voie électronique. Dans le cas où la localisation et/ou le type d'ouvrage de captage diffère de celle pour laquelle le permis fut émis, le professionnel retenu devra transmettre à la Municipalité un **plan « tel que construit »** et une attestation que la localisation de l'ouvrage de captage réalisé est conforme au règlement Q-2, r.6 portant sur le captage des eaux souterraines pour la propriété sise au

Signé à

Date

Signature du professionnel _____



ANNEXE 2

ATTESTATION DU PUISATIER

Je, soussigné

déclare que je détiens un permis de la Régie du bâtiment comme puisatier et que j'ai été mandaté pour évaluer les travaux de faisabilité afin de sceller, de l'extérieur, un puits existant, conformément au règlement de captage des eaux souterraines pour le terrain situé au

Suite à ma visite terrain, j'ai constaté que :

Le puits peut être scellé de l'extérieur conformément au règlement de captage des eaux souterraines.

Le puits ne peut pas être scellé de l'extérieur conformément au règlement de captage des eaux souterraines.

Signé à

Date

Signature du puisatier



ANNEXE 3

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

Je, soussigné

de l'entreprise

(no. de licence R.B.Q.) , m'engage à transmettre à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac le rapport de forage requis à l'article 20 du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), **dans les 30 jours suivants la fin des travaux** pour lesquels j'ai été mandaté par :

sur la propriété sise au

Signé à

Date

Signature du professionnel _____